

Direction Générale

Conseillers en exercice	43
Présents	27
Représentés	13
Absents	3
Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la <u>Préfecture de Créteil le</u>

de la publication le

Département du Val de Marne Mairie de Choisy-le-Roi

N°24.074

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal Séance du Mercredi 26 juin 2024

Le mercredi 26 juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 18 juin 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présent.e.s

M. Mmes.: PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, SASU Hancès, BANCE Stéphane, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, GARROUT Karim, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté-e-s :

MARQUES Henrique donne mandat à OSTERMEYER Sushma LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco CHIRRANE EI Arbi donne mandat à ID ELOUALI Ali COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric DIMNET Jocelyne donne mandat à LORES Monique POUDY Franklin donne mandat à DESROCHES Damien OMRANE Alain donne mandat à HACHE Bénédicte FADLI Hafida donne mandat à FONTAINE Sabrina BEZACE Mathilde donne mandat à CHALBI Yacin FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan BALIAS Thierry donne mandat à FOURNIAUD Martine

Étaient absent.e.s:

LEMOINE Nathalie FONDENEIGE Matthias DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

Affectation du résultat de fonctionnement – Exercice 2023 – Budget
Principal

Accusé de réception en préfecture

Affectation du résultat de fonctionnement - Exercice 2023 - Budget Principal

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°23.006B du 8 février 20223 présentant le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023,

Vu la délibération n°23.031 du 22 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Vu la délibération n°23.065 du 20 juin 2023 approuvant le budget supplémentaire 2023,

Vu la délibération n°23.142 du 13 décembre 2023 approuvant la décision modificative n°1 de 2023,

Considérant que l'instruction M57 applicable au budget principal implique la constatation du résultat de la section de fonctionnement qui ressort du compte financier unique,

Après avis de la commission des Finances – Commerce – Marchés - Développement économique – Emploi - Insertion en date du 14 juin 2024,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Constate l'excédent de fonctionnement de 2023 de 10 168 896.10 euros,

Article 2 : Affecte :

- 9 823 514.10 € euros au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » en recette d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- 345 382 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement pour couvrir les dépenses de fonctionnement.

Article 3: Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire de 2024.

<u>Article 4</u>: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>

Fait et délibéré en séance du 26 juin 2024.

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA Maire de Choisy-le-Roi

Tonino PANETTA Maire de Choisy-le-Roi

> Accusé de réception en préfecture 094-219400223-20240703-DEL-24-074-DE Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024